

CHARTRES MÉTROPOLE

DGA Ressources & Innovation
Direction des Ressources Humaines
Service gestion des carrières / MH-LS

Arrêté n° A-2026/DRH/1288

ARRÊTÉ

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne
au grade de rédacteur
Année 2026

LE PRÉSIDENT DE CHARTRES MÉTROPOLE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté n° A-2021/DGARHMS/896 du 29 janvier 2021 fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Pour l'année 2026, la liste d'aptitude au grade de rédacteur établie au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Échelon actuel	Date promotion
Mme MATRINGHEN Jennifer	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7 ^{ème}	01/07/2026

ARTICLE 2 La présente liste sera communiquée au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 Le Président de Chartres Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture d'Eure et Loir.

Chartres, le 22/06/2026

Le Président de Chartres Métropole certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie-45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



Le Président,

Ladislav VERGNE

Accusé de réception en préfecture
028-200033181-20260622-A2026DRH1288-AI
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026